

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT  
-----

Ouagadougou, le

30 OCT 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° 19.0433 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
-----

### COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Ingénieurs d'Agriculture option: Vulgarisation Agricole, session 2019.

Ce sont :

INGÉNIEURS D'AGRICULTURE OPTION: VULGARISATION AGRICOLE

#### ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	COMPAORE ABDOU-RACIDE	214412	29/11/84
2	KAFANDO MAIMOUNA	214418	19/10/86
3	NANA ABDOULAYE	245371	17/10/86
4	OUEDRAOGO LASSANE	119109	31/12/85
5	SAWADOGO BERNARD	104692	31/12/81
6	TIONON MATHIEU	116885	31/12/80
7	YOGO BOUREIMA	104698	31/12/78
8	ZONGO ROGER	207428	24/12/81

Arrêté la présente liste à 8 nom(s).

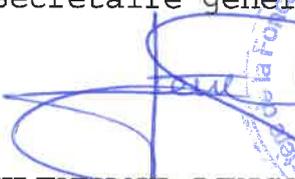
INGÉNIEURS D'AGRICULTURE OPTION: VULGARISATION AGRICOLE

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général

  
SOULEYMANE LENGANE

